



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY  
CHER

*En exercice : 29*

*Présents : 20*

*Absents représentés : 9*

*Absents non représentés : /*

*Ne prennent pas part au vote : /*

*Votants : 29*

*Date de convocation : 8 octobre 2024*

*Date d'affichage de la convocation : 8 octobre 2024*

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 15 octobre 2024

#### Délibération n° DEL.2024-10-105

#### **Avenant n° 2 à la convention tripartite relative à la mise à disposition d'équipements sportifs de la Commune au bénéfice du collège Jean Rostand de Saint-Germain-du-Puy**

Le 15 octobre 2024 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOIN, Maire

**Présents** : AILLOT Sonia. BAUDOIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. BROUSSE Franck. CATON Samuel. CERVEAU Frédéric. CORBION Rémy. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GAUTRON Marina. GIRARD LEBRUN Sandra. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. LEUILLER Patricia. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

**Absents ayant donné un pouvoir** : CLOSTRE Jacques à GAUTRON Marina. DACQUIN Sébastien à LECLERC Stéphanie. DESROCHES Gilles à LEUILLER Patricia. GROSJEAN Yoann à PRUDENT Didier. JORO Vincent à LE PAVOUX Éric. LEGER Pauline à GIRARD LEBRUN Sandra. MANIVERT Sonia à MIGNON Brigitte. MEGHERBI Djamel à BAUDOIN Marie-Christine. MERCIER Martine à FLEURIER-LEFORT Gaëlle.

**Absents non représentés** : /

**N'ont pas pris part au vote** : /

**Secrétaire de séance** : MONDON Josiane.

**Rapporteur** : Samuel CATON

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet d'avenant n°2 à convention tripartite d'utilisation d'équipements sportifs et ses annexes pour l'année 2023/2024 passé entre le Conseil Départemental du Cher, le collège Jean Rostand de Saint-Germain-du-Puy et la Ville pour la mise à disposition des infrastructures sportives de la Ville de Saint-Germain-du-Puy au collège Jean Rostand,

Vu l'avis favorable de la commission municipale « vie associative, activités sportives et démocratie » réunie le 25 septembre 2024,

Vu l'avis favorable de la commission générale du 1<sup>er</sup> octobre 2024,

Considérant qu'il convient d'actualiser la participation financière du collège Jean Rostand de Saint-Germain-du-Puy en prenant en compte les volumes horaires d'utilisations des équipements sportifs de la Ville pour l'année scolaire 2023/2024,

Le rapport de Samuel CATON au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 à la convention tripartite d'utilisation d'équipements sportifs ainsi que son annexe financière à passer avec le collège Jean Rostand de Saint-Germain-du-Puy et le Conseil Départemental du Cher ;
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire

MONDON Josiane



La Maire

Marie-Christine BAUDOIN



**Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 17 octobre 2024 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville : <https://www.saintgermaindupuy.fr>**